



**HAL**  
open science

## La production des chênes de tranchage peut-elle être améliorée par les aménagements?

Raymond Viney

### ► To cite this version:

Raymond Viney. La production des chênes de tranchage peut-elle être améliorée par les aménagements?. Revue forestière française, 1954, 8-9, pp.511-517. <10.4267/2042/27015>. <hal-03384237>

**HAL Id: hal-03384237**

**<https://hal.science/hal-03384237v1>**

Submitted on 18 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## LA PRODUCTION DES CHÊNES DE TRANCHAGE PEUT-ELLE ÊTRE AMÉLIORÉE PAR LES AMÉNAGEMENTS ?

---

Un tableau saisissant de la crise de production en Europe des chênes de haute qualité a été dressé par M. le Conservateur SILVY-LELIGOIS.

Les conditions de classement des chênes de tranchage telles qu'elles ont été définies antérieurement (1) se sont un peu modifiées en ce sens que les industriels sont mieux équipés et sont, de ce fait, un peu moins difficiles. Ils admettent donc des chênes moins tendres, sous conditions qu'ils soient gros et sans défaut, et ils prennent parmi les chênes tendres et de grain fin, des bois descendant au-dessous des diamètres théoriquement requis.

Il n'en reste pas moins que les chênes susceptibles d'être utilisés pour faire des placages, sont le résultat d'une sélection très serrée.

On peut se demander si la production considérée revêt un intérêt économique suffisant pour qu'on se préoccupe de la sauver.

Dans l'affirmative, on se posera la question de savoir quels sont les moyens de l'améliorer.

### I. — Intérêt économique de cette production

#### *Intérêt national*

La consommation des bois de Tranchage par les industries françaises de placage a été au cours des dernières années d'environ 95 000 m<sup>3</sup> se répartissant ainsi :

Chêne .....	30 000 m <sup>3</sup>
Noyer .....	25 000
Frêne .....	15 000
Divers .....	10 000
Bois coloniaux .....	15 000

(1) Etude sur les bois de qualité exceptionnelle, par P. SILVY-LELIGOIS (*Revue des Eaux et Forêts*, novembre 1945, juin 1946).

Découpes et classement, par J. VENET (*Revue Forestière Française*, avril 1951).

Le chêne occupe donc la première place dans la liste des essences tranchées en France. Les exportations françaises de feuilles de placage oscillent annuellement autour de 5 milliards de francs, déduction faite des importations venant de l'Union française (1).

De 4 800 tonnes en 1930, elles sont passées à 21 300 tonnes en 1952. La marche ascendante de cette production est continue et rapide. Le nombre des machines à trancher est passé de 100 en 1939 à 140 en 1953.

L'intérêt économique de la question est considérablement augmenté du fait que les exportations se portent pour 74 % vers la zone sterling et pour 20 % vers la zone de l'union européenne des paiements.

Malgré la concurrence qui s'organise par suite du développement de l'équipement de certaines nations : Allemagne, Yougoslavie, Italie et même Angleterre, Hollande, Suède et Norvège, la France garde une situation privilégiée. Le chêne entre pour près d'un tiers dans le volume des bois tranchés et elle garde les meilleures réserves forestières de cette essence, de même qu'elle a su organiser le marché de ses bois provenant de ses territoires d'Outre-Mer. Elle a une excellente clientèle.

Beaucoup de forestiers qui ne voient sortir que peu de volume d'une sélection sévère, pensent qu'il n'est pas nécessaire de jouer la carte de la grande qualité. Ils se trompent lourdement.

#### *Ouverture de l'Eventail des prix*

Il n'y a cependant qu'à feuilleter quelques mercuriales des bois pour se rendre compte de l'intérêt de la qualité.

Avant 1914, alors que le prix du chauffage était de 4 francs le stère sur pied, le prix des petits chênes de 20 francs, le prix des plus belles billes (correspondant au tranchage) atteignait 50 francs, soit 2 fois 1/2 le prix des petits chênes et 12 fois 1/2 celui du stère de bois de feu ;

En 1946, aussitôt après la libération des prix, 100 francs le stère de chauffage, 1 500 francs le m<sup>3</sup> de petits chênes et 10 000 francs le prix moyen de tranchage, soit 6 fois 1/2 le prix du petit chêne et 100 fois le prix du stère ;

En 1953, 200 francs le stère de chauffage, 4 000 francs le m<sup>3</sup> de petits chênes et 40 000 francs le prix du tranchage, soit 20 fois le prix du petit chêne et 200 fois le prix du bois de feu.

#### *Possibilité en tranchage.*

Elle ne peut se chiffrer que dans chaque cas envisagé isolément. Toutefois, pour les futaies de chêne du Centre et de l'Ouest, dont

(1) Le marché du placage, par MM. MOUFLIER et DUCHIRON (*Rapport au Congrès national du Bois*, 1953).

la production est vraiment orientée vers la recherche des arbres de qualité, elle a pu être calculée. Elle variera néanmoins avec le choix du terme de la révolution.

Pour des coupes de 200 à 240 ans, le pourcentage de récolte tranchage se chiffre autour de 15 à 20 % des produits principaux (coupes de régénération). Or, les produits principaux représentent environ la moitié de la production totale de la forêt. Quelques chênes de tranchage sont recrutés en produits intermédiaires entre 150 et 200 ans. La possibilité en tranchage d'une telle futaie de chêne peut être estimée à 8 à 10 % de la production totale.

Nul n'ignore que les prix sont très différents, selon qu'il s'agit de bois de faible circonférence ou de chênes de grosses dimensions.

On admet communément 4 classes de tranchage. La répartition des récoltes à l'intérieur de ces classes est déterminante pour le prix des coupes. Elle variera avec l'âge du peuplement et avec sa conduite.

En forêt domaniale de Bercé, le résultat de nombreuses moyennes faites dans des récoltes de futaies de 200 à 220 ans donne la répartition suivante en volume réceptionné :

Tranchage de 4 <sup>e</sup> classe (160 à 179 de circonférence) ..	12 %
Tranchage de 3 <sup>e</sup> classe (180 à 199 de circonférence) ..	50 %
Tranchage de 2 <sup>e</sup> classe (200 à 239 de circonférence) ..	28 %
Tranchage de 1 <sup>re</sup> classe (240 et plus de circonférence).	10 %

Les bois de la 4<sup>e</sup> classe ne peuvent donner que des billes courtes, car au-dessus de 6 mètres, les billons auraient un diamètre trop faible. C'est pourquoi elles occupent un faible pourcentage du volume récolté.

Par contre, les bois de plus de 180 donnent des grumes utilisées pour le placage sur des longueurs pouvant aller jusqu'à 12 ou 14 mètres, voire 20 mètres dans des cas exceptionnels.

Il suffit d'un allongement de révolution de quelques dizaines d'années pour faire passer une proportion importante de bois de la 3<sup>e</sup> classe et de la 2<sup>e</sup> classe au rang supérieur.

#### *Rentabilité.*

Il est très difficile de faire un calcul de rentabilité des forêts traitées à des révolutions de 200 ans et plus.

On sait que les calculs de placement à intérêts composés donnent des chiffres astronomiques pour de si lointaines échéances. Les résultats sont pratiquement sans valeur. L'échelonnement des opérations intermédiaires entre la naissance du peuplement et le début de sa régénération rend les calculs très compliqués.

Le Docteur MASCHER, dans une publication récente, fait ressortir pour le Spessart, le produit net à 648 D.M., soit 51 840 F par

hectare et par an, alors qu'il serait de 431 D.M. ou 34 480 F pour une culture d'épicéa à la révolution de 90 ans et de 150 D.M. ou 12 000 F par ha pour une culture agricole.

Mais nous noterons que le tranchage se négocie en Allemagne à des prix beaucoup plus élevés qu'en France.

Les revenus nets à l'hectare de nos futaies de chêne de l'Ouest oscillent entre 20 et 30 000 F par hectare et par an et sont beaucoup plus élevés que ceux d'un taillis-sous-futaie ou d'une terre agricole.

Toutefois, compte tenu de l'énorme capital immobilité, le taux de placement reste faible n'excédant pas 1 % et l'Etat restera le principal producteur.

Nous devons retenir également comme conclusion que la qualité n'est jamais payée trop cher.

## II. — Amélioration de la production

L'aménagement prépare l'avenir. Il est plus que jamais essentiel lorsqu'il s'agit de productions nécessitant de longs délais.

### 1° DANS LE CADRE DES MÉTHODES ACTUELLES.

Le fait que les trancheurs à court de gros bois recrutent des grumes dans certains taillis-sous-futaie où la croissance est plus lente et plus régulière par suite d'une densité anormale (origine de l'impasse actuelle du traitement), par suite aussi de conditions de climat, et peut-être de races, qui donnent un bois relativement tendre, ne doit pas nous faire perdre de vue que le traitement en futaie est le *seul* qui nous permette d'avoir une production appréciable de bois de qualité.

C'est le traitement qui est, en effet, favorable à la sélection de forme par le choix entre de nombreux sujets, à l'élagage des branches basses et à la préparation des billes de pied, à la régularité des accroissements et à la formation d'une texture assez fine.

Les dernières statistiques de l'Administration sont d'ailleurs assez consolantes sur la généralisation de la conversion.

Dans les forêts domaniales, il y a, à l'heure actuelle, 75 % des forêts en futaie ou en conversion alors qu'il n'y en avait que 66 % en 1900; dans les forêts communales 44 % au lieu de 33 %.

La surface des forêts traitées en futaie ou en conversion pour l'ensemble des forêts soumises est passée depuis 1920 de 1 327 000 ha à 1 958 000 ha, ce qui représente un gain de 631 000 ha.

Mais à l'heure où l'éventail des prix s'ouvre toujours pour porter les bois de qualité à des chiffres de plus en plus élevés, alors que le bois de feu ne trouve plus de débouché, il faut à tout prix accélérer le mouvement de conversion et plaider en sa faveur auprès des communes.

*Par l'allongement des révolutions.*

Il n'est pas possible de faire des chênes de haute qualité en futaie sans adopter de longues révolutions.

Or la généralisation, il y a 100 ans, de la méthode des affectations permanentes a conduit généralement à des révolutions trop courtes. C'est ce qu'a très bien fait ressortir Jean COCHET à l'occasion de la revision d'aménagement de la forêt de Boisplan-Mes-sarges.

Il n'existe pas de forêt homogène et pour suivre les règlements d'exploitation rigoureux des futaies de chêne, on a adopté la longévité des plus mauvais cantons. Ce qui fait qu'on voit couramment dans des futaies de chêne de qualité des révolutions de 144, 160 ou 180 ans. Les coupes de régénération sont faites lorsque l'arbre moyen n'excède pas 40, 45 ou 50 cm de diamètre et on ne produit pratiquement plus de gros arbres que dans des vides accidentels.

Les forestiers ont souvent su discerner les beaux cantons et ont délibérément retardé les régénérations des affectations venant en tour et c'est en sacrifiant le principe des affectations permanentes, où l'affectation en tour ne donnait plus que des produits *anormaux*, qu'on a sauvé de nombreuses parcelles de magnifiques chênes.

Il ne faut pas hésiter à porter au delà de 200 ans, la révolution des futaies de chêne rouvre en bon sol. L'adoption d'une méthode permettant un reclassement périodique tel que « affectation révo-cable » ou « affectation unique » est indispensable. C'est après 200 ans que beaucoup de chênes de qualité passeront dans les classes des grands tranchages et il ne faut pas sous-estimer la longévité des chênes.

*Par la cadence des éclaircies.*

Il était courant dans les anciens aménagements de ne plus passer dans les futaies après 100 ans qu'à des rotations de 12 à 18 ans. Les forestiers prudents qui craignaient l'isolement brutal des tiges perpétuaient ainsi des futaies beaucoup trop denses où les arbres d'élite restent des « ficelles ».

Des forestiers plus brutaux, dans l'excellente intention de faire grossir les tiges, n'hésitent pas à faire des ponctions hardies, mais provoquent des catastrophes : crises d'isolement, descentes de cimes, chablis, trouées prématurées, irrégularité d'accroissement et roulures.

Il faut donc, en dépit de la règle du 10<sup>e</sup> de l'âge, ramener la périodicité des éclaircies à des intervalles courts, allant de 6 ans dans les perchis, à 10 ans au maximum dans les vieilles futaies.

Mais il faut opérer doucement.

*Par les règles de culture.*

Enfin, il ne faut pas manquer dans tous les aménagements de donner des prescriptions détaillées concernant les règles de culture.

La tendance marquée des forestiers d'antan a toujours été de chercher les troncs effilés, parfaitement droits et nets de nœuds et de soigner la propreté et la longueur de la tige.

On a souvent oublié de soigner l'équilibre et l'ampleur de la cime.

Les tiges accompagnantes ont concurrencé trop longtemps l'arbre.

Nous pensons que les règles de culture qui ont été données par M. SAUR pour essayer, au cours des conversions de la Moselle, de profiter au maximum de tous les beaux bois existants, peuvent être retenues comme excellentes.

Nous pensons également que l'habitude de repérer très tôt les arbres d'élite et de les ceinturer est parfaite. Il ne s'agit pas, bien entendu, de prédestiner définitivement tous les arbres qui iront jusqu'à la coupe définitive puisque nul ne peut savoir les accidents qui feront disparaître telle ou telle tige, mais d'attirer l'attention des marteleurs sur les arbres à ménager *par priorité*.

## 2° DANS UN CADRE NOUVEAU.

Les premiers maîtres ont imprégné les sciences forestières d'idées de disciplines strictes.

Le forestier a toujours cherché à faire des aménagements définitifs et il est resté hanté par la double idée :

1) de faire plier la nature au cadre théorique qu'il rêvait en ayant sur le terrain une proportion toujours également répartie de bois de tous âges, de pouvoir régénérer dans des périodes de temps égales des surfaces égales et

2) de *prévoir* pour sa forêt des revenus annuels réguliers pour des périodes de temps très longues.

Beaucoup plus nombreux qu'on ne croit, sont les admirateurs de la méthode des affectations permanentes, dont l'ordre est séduisant, et que LÉON SCHAEFFER avait comparé à des défilés militaires.

Nous sommes déformés, il faut le dire, par l'esprit bourgeois du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle où les gens et les collectivités vivaient de leurs revenus.

Les temps ont changé : nous devons également modifier nos conceptions qui ne cadrent pas avec les exigences de la nature d'une part, ni non plus avec l'organisation actuelle des budgets.

Bien entendu, il ne faut pas répudier le principe qu'un aménagement est à la fois une mise en ordre et une prévision, mais il faut le faire toujours avec beaucoup de souplesse.

*Classement de cantons ou de parcelles.*

C'est pourquoi il faut avoir le courage lorsqu'il existe des cantons ou des parcelles remarquables susceptibles de donner de très beaux produits en vieillissant, de les sortir de l'aménagement et de les mettre *hors cadre* en établissant pour eux des prescriptions spéciales.

Nous rejoignons ici les conclusions tirées par P. SILVY-LELIGOIS, en ce qui concerne les sapinières dont la production variable d'un sol à l'autre, doit être étudiée parcelle par parcelle.

Mais les résineux et le hêtre ont toujours la ressource de traitements tels que le jardinage classique ou la méthode du contrôle alors que le chêne implique une futaie régulière de longue durée.

*Constitution de séries spéciales*

C'est pourquoi lorsqu'il existe dans le cadre d'un service (inspection ou conservation) une surface suffisante de cantons ou de parcelles à vocation de chêne de tranchage, on peut concevoir une série spéciale dont les parcelles disséminées sur plusieurs massifs seront susceptibles d'être aménagées comme si elles constituaient une forêt.

On peut fort bien imaginer *par exemple* que dans la 24<sup>e</sup> conservation, la forêt de Boisplan dont les plus vieux peuplements ont de 80 à 100 ans constituerait 1 ou 2 affectations d'une série spéciale réunissant les forêts de Moladier et Civrais, ou Dreuille et Soulongis qui, elles, possèdent une certaine surface de peuplements de 150 à 175 ans. Dans la 12<sup>e</sup> Conservation Bellebranche, la seule forêt de Mayenne d'un âge uniforme de 100 à 120 ans sur 143 ha, pourrait constituer une des affectations d'une série de la forêt domaniale de Bercé dans la Sarthe.

*Par un aménagement national.*

Certains ont été plus loin, ils ont songé à grouper tous ces massifs, ces séries ou ces cantons d'élite, dans lesquels les très vieux peuplements se raréfient pour faire un aménagement unique qui permettrait d'assurer, dans une certaine mesure, la régularité de la mise sur le marché de nos bois très exceptionnels.

Cette idée un peu révolutionnaire n'a finalement pas été retenue et nous ne nous en ferons pas l'apôtre.

Du point de vue administratif, il faut en effet se défier des centralisations excessives. Il faut également observer l'évolution de l'utilisation du matériau qui, semblant s'orienter vers un recrutement un peu plus large, permettra peut-être de conjurer une crise totale du tranchage chêne.

## CONCLUSION

L'ensemble de ces problèmes doit être livré aux méditations et aux recherches de tous les forestiers de terrain.

Pour augmenter la production du bois de chêne de qualité, il paraît indéniable qu'il faut se faire partout l'apôtre de la futaie.

Et pour ceux qui font des aménagements, il importe de rompre avec la routine et de considérer toujours l'aménagement comme un guide indispensable mais non comme un carcan définitif.

R. VINEY.

*(Extrait de la Conférence faite le 30 avril 1954 à la Semaine de Documentation organisée à l'École Nationale des Eaux et Forêts pour les Conservateurs et Ingénieurs des Eaux et Forêts.)*

---

**Exposition Internationale de Düsseldorf**

Nous rappelons qu'une Exposition Internationale de « Chasse et Pêche Sportive » aura lieu à Düsseldorf du 16 au 31 octobre 1954 et s'annonce sensationnelle.

Tous renseignements peuvent être donnés par l'Agence Univers, 9, boulevard des Capucines, Paris (II<sup>e</sup>) qui se charge de l'organisation du voyage.

---

**La II<sup>e</sup> Exposition suisse d'Agriculture, de Sylviculture  
et d'Horticulture aura lieu à Lucerne du 16 septembre  
au 11 octobre**